



PRÉFET DE LA GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Cayenne, jeudi 1 février 2024

Revalorisation de la marge de détail des carburants routiers

Pour la première fois depuis plus de 10 ans, la marge de détail des carburants routiers (supercarburant et gazole) a été revalorisée le 1^{er} février de + 1,255 €/hL, soit +1 c€/L à la pompe.

À la demande du groupement des gérants de stations-service de Guyane et au regard des éléments comptables transmis, une revalorisation complémentaire de + 1,175 €/hL sera présentée dans le courant du mois de février à l'observatoire des prix, des marges et des revenus de Guyane pour une entrée en vigueur au 1^{er} mars prochain. Le cumul de ces deux revalorisations successives, d'un montant de + 2,43 €/hL, garantira une progression de la marge de détail équivalente à l'augmentation du SMIC depuis 2013.

Contact presse :

Service régional de la communication interministérielle

communication@guyane.gouv.fr

www.guyane.gouv.fr